

# Procès Verbal de Séance

## DU CONSEIL SYNDICAL

République Française

SÉANCE DU 20 MAI 2016

**Nombre de Conseillers :** L'an deux mille seize  
- en exercice : 12 le vingt mai à dix-huit heures et trente minutes  
- présents : 9 le Conseil Syndical légalement convoqué s'est réuni  
- votants : 9 en session ordinaire à la Mairie de La Neuville-Roy,  
sous la présidence de M. Thomas LESUEUR, Président.

**Date de la convocation :** 13 mai 2016.

**Présents :** Mesdames Julie DENEUFBOURG, Annie LUCAS, Jennifer MEBREK, Aurélie BERGERON, Messieurs Thomas LESUEUR, Jean PECHO, Thierry HOUPY.

**Absents excusés :** Virginie LARSONNIER, Julien BONNEMENT, Philippe LE CAM et Stéphane THOUMSIN.

**Suppléants présents :** Paul LETREUILLE (pouvoir de Virginie LARSONNIER), Céline MOERECANT (pouvoir de Julien BONNEMENT).

**Secrétaire de séance :** Julie DENEUFBOURG.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté sans observation à l'unanimité des présents.

### 1) Restauration scolaire : marché des repas. N° 7/2016

Les commissions restauration et appel d'offre se sont réunies le 21 avril dernier pour se prononcer sur le choix du prestataire « repas ». Trois choix possibles : Cuisine évolutive, Sagère et Dupont Restauration. Le choix s'est porté sur la Sagère (prestataire actuel) avec des repas de qualité (notifié dans le cahier des charges) et une économie en passant en direct et non plus par Léo Lagrange qui nous facturait un forfait et non pas les repas réellement pris. Tarifs des repas primaire : 2,69 € HT ; repas maternel : 2,55 € HT et goûter : 0,78 € HT.

Le Conseil Syndical, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide d'octroyer le marché des repas à la société Sagère et autorise le Président à signer tous les documents s'y afférant.

### 2) CAF : renouvellement contrat enfance jeunesse. N° 8/2016

Le contrat enfance jeunesse est arrivé à échéance des 3 ans (2012 à 2015), un renouvellement est nécessaire avec une signature prévue dans les locaux de la CCPP pour octobre 2016.

Le Conseil Syndical, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide de reconduire le contrat enfance jeunesse avec la CAF et autorise le Président à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

### 3) Etude de sol. N° 9/2016

Les études de sols ont débuté en décembre 2015, un seul prestataire a répondu : Fondasol.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité, décide d'accorder le marché d'étude de sol à la société Fondasol et autorise le Président à signer la convention et autres documents se rapportant à ce dossier.

### 4) Personnel : avenant au contrat. N° 10/2016

Monsieur le Président explique que le contrat de 3 ans de l'ATSEM de Montiers prend fin au 30 septembre 2016 et étant donné la qualité de l'agent propose de le garder et de le nommer dans ce poste.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de créer le poste d'Adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe – stagiaire, à 28h00/semaine à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2016 et autorise le Président à signer tous les documents s'y rapportant.

#### 5) Validation des règlements intérieurs : accueil périscolaire et transport scolaire. N° II/2016

Monsieur le Président fait part des différentes réunions de la commission rédaction et le travail pour la mise en place des différents documents pour la rentrée prochaine. Une discussion s'engage sur les modalités d'annulations aux vues des nombreux mails reçus chaque jour des parents pour annuler ou inscrire leurs enfants dans la période des 15 jours précédant la date (ce délai sera réduit l'an prochain avec la possibilité aux familles de cocher eux-mêmes les annulations de dernières minutes ou d'inscription tardives), ce qui engendre un coût pour le syndicat.

Le Conseil Syndical, à l'unanimité, après en avoir délibéré, valide les règlements intérieurs de l'accueil périscolaire et transport scolaire et autorise le Président à signer les documents s'y rapportant.

#### 6) Tarifs Accueil et Cantine. N° 12/2016

Le Conseil Syndical décide, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- d'appliquer les tarifs du barème 3 de la CAF pour la participation des familles pour 8h d'accueil au fonctionnement des CLSH ;

Composition de la famille	Ressources Mensuelles (RM)		
	≤ à 550 €	de 551 € à 3 200 €	> à 3 200 €
1 enfant	1,44	0,28 %	9,00
2 enfants	1,33	0,26 %	8,40
3 enfants	1,23	0,24 %	7,70
4 enfants et plus	1,13	0,22 %	7,10

- de fixer le prix du repas de la cantine comme suit : 3,00€ le prix du repas auquel s'ajoute 2,50 € pour les charges supplétives et un tarif variable selon les revenus des familles pour 15 minutes d'activités ;
- majoration de 15 % pour les enfants domiciliés en dehors des communes du regroupement ;
- fourniture des chaussons rythmiques au prix de 4,00 €.

#### 7) Mutuelle Nationale Territoriale. N° 13/2016

Le SIRS Pronleroy/Léglantiers avait mis en place un contrat de « protection sociale » pour ses agents concernant la garantie prévoyance qui protège les agents en cas de perte de salaire à la suite d'une maladie. Avec la fusion, ce contrat est transféré de fait au syndicat scolaire les Hirondelles et exécuté dans les conditions antérieures jusqu'à leur échéance.

Le Conseil Syndical, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide d'accorder ce contrat prévoyance aux agents concernés jusqu'à l'échéance et ne pas le renouveler. Monsieur le Président est autorisé à signer les documents nécessaires s'y rapportant.

#### 8) Informations et questions diverses.

- a) Départ d'un agent : Mme Corinne Lépicier a quitté ses fonctions le 22 avril pour une reprise d'activité avec son conjoint, nous lui souhaitons bonne chance. Elle est remplacée par Mme Géraldine Coudeville.
- b) Comité Médical : il se réunit le 26 mai prochain, nous sommes en attente d'une décision pour la prolongation du congé longue maladie de Mme Brigitte Lebel. Il faut s'interroger sur la prolongation du contrat de Mme Nathalie Genest qui la remplace.
- c) Arrêt du contrat Léo Lagrange : il sera effectif au 31 août 2016 et le syndicat fonctionnera en toute autonomie. Monsieur le Président explique en avoir informé la direction Léo Lagrange mi-avril. Toute l'équipe en place a été informée ce 12 mai. Des fiches de postes sont en cours d'élaboration, ainsi que les contrats de travail.
- d) Copieurs : ils sont installés dans les quatre écoles, avec la mise en place de codes par classe. Monsieur le Président demande aux membres si les anciens copieurs des écoles de Montiers et La Neuville-Roy (qui appartiennent au syndicat) peuvent être utiles dans des locaux communaux ou s'ils sont d'accord pour

une mise en vente. Un copieur ira dans le bureau du secrétariat du syndicat en remplacement de celui mis à disposition de la commune de Wacquemoulin et l'autre sera mis en vente.

- e) Sorties scolaires : le voyage des CMI/CM2 de Monsieur Gaudiard s'est bien passé, les élèves des classes de Mesdames Wattelle et Baisse rentrent ce soir et les classes de Mesdames Derozier et Matéos sont sorties ce jour à Compiègne.
- f) Directeurs/Inspection : une rencontre aura lieu jeudi 26 mai pour échanger sur l'année 2015/2016 et préparer la rentrée prochaine.
- g) Récompense des CM2 : Monsieur le Président a fait une proposition à M. Gaudiard, Mme Cazier et M. Deleglise pour que la remise des récompenses se fasse lors de la kermesse des écoles. Le cadeau est également en discussion avec les enseignants.
- h) Concours d'architecte : le rendez-vous du mardi 24 mai est annulé et reporté maximum dans 15 jours.
- i) Implantation du RPC : la commune de La Neuville-Roy attend le retour des propositions des cabinets le 30 mai prochain.
- j) CAF : Monsieur le Président a rencontré Mme Baudoin de la CAF hier (jeudi 19 mai). Les dossiers dont les prévisions d'effectifs sur 4 ans sont à rendre pour mi-juin.
- k) Parents d'élèves de Léglantiers : Monsieur le Président a reçu une demande d'intervenant musique pour l'année prochaine. Il doit se rapprocher de l'école de musique de Saint-Just-en-Chaussée pour en connaître les conditions tarifaires. Ce point sera abordé lors du prochain conseil syndical. Mme Deneufbourg fait part du dispositif CDDC du Conseil Départemental mis en place dans les collèges, à voir s'il y a possibilité de l'adapter en primaire.
- l) Spectacle du Péri-scolaire : Monsieur le Président invite chaque membre au « Cabaret des Hirondelles », spectacle de fin d'année préparé par les enfants qui se déroulera le 29 juin à la salle des fêtes de Léglantiers.
- m) Conseil d'école : Monsieur le Président informe les membres des dates du 3<sup>ème</sup> conseil d'école et invite 2 personnes à l'accompagner.

Le prochain conseil syndical aura lieu mi-juin.

Monsieur le Président n'ayant plus d'informations et les conseillers syndicaux plus de questions, la séance est levée à 20h00.

Conformément au décret 2010-783 du 8 juillet 2010, la séance du Conseil Syndical du 20 mai 2016 a comporté sept délibérations.

1	Restauration scolaire : marché des repas	Délibération 7/2016
2	CAF : renouvellement contrat enfance jeunesse	Délibération 8/2016
3	Etude de sol	Délibération 9/2016
4	Personnel : avenant au contrat	Délibération 10/2016
5	Validation des règlements intérieurs : accueil périscolaire et transport scolaire	Délibération 11/2016
6	Tarifs Accueil et Cantine	Délibération 12/2016
7	Mutuelle Nationale Territoriale	Délibération 13/2016